



**HAL**  
open science

# Que s'est-il passé ? Disparitions par migration en Méditerranée et engagements par épreuve des mères en Tunisie.

Sofia Stimmatini, Constance de Gourcy

► **To cite this version:**

Sofia Stimmatini, Constance de Gourcy. Que s'est-il passé ? Disparitions par migration en Méditerranée et engagements par épreuve des mères en Tunisie.. Regards croisés sur les mobilités et l'altérité Recherche et action, Presses Universitaires de Provence, 2022. hal-03782013

**HAL Id: hal-03782013**

**<https://hal.science/hal-03782013>**

Submitted on 20 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Que s'est-il passé ? Disparitions *par* migration en Méditerranée et engagements par épreuve des mères en Tunisie.

Sofia Stimmatini, Université Libre de Bruxelles  
Constance De Gourcy, Aix-Marseille Université

Le jour du *sit-in* est un mercredi ensoleillé de juillet : face au Ministère des Affaires Sociales à Tunis, Imed, président de l'Association *La Terre pour Tous*, est occupé à attacher des panneaux et des photographies. Les escaliers du bâtiment sont recouverts d'images et d'écrits : des visages de jeunes hommes semblent regarder les passants depuis leur papier abîmé. Dans le même temps, des femmes convergent lentement, certaines accompagnées de jeunes enfants, vers le Ministère. Elles crient avec une voix aiguë et désespérée « Où sont nos enfants ? Où sont nos maris<sup>1</sup> ? ». Ces femmes veulent connaître la destinée de leurs proches et exhibent leurs photographies, témoins d'un passé dense opposé au vide du présent. Elles les sortent des enveloppes en papier ou en plastique, qu'elles gardent au-dessous de leur *jilbab* ou dans leurs sacs. Elles se connaissent toutes, la lutte les a fait se rencontrer. Cette lutte, c'est celle des mères, des épouses et membres proches des *harragas*<sup>2</sup> disparus. Depuis 2011, ces mères et épouses descendent régulièrement dans la rue pour manifester. Les proches des *harragas* disparus par migration se rassemblent<sup>3</sup>, s'organisent, confrontent leurs expériences et cherchent des indices de présence. Afin de donner plus de poids à leurs revendications, ils et elles se sont réunis en association et ont entrepris une lutte pour la reconnaissance politique<sup>4</sup> contre l'oubli qui les guette. Ils et elles revendiquent que les États donnent des réponses concernant l'absence imposée et inexplicable de leurs enfants et époux.

Ces observations de terrain composent un récit dont la trame est incomplète et le matériau sensible. Nous disposons certes d'un point de départ, le contexte où les *sit-in* ont lieu, mais de nombreuses inconnues demeurent. Seule certitude, ceux qui sont partis ne sont pas arrivés ou, s'ils sont parvenus à destination, ils n'ont plus donné de nouvelles. Leur entrée dans le régime incertain de la disparition s'est faite par le silence. Un silence qui pose d'emblée la question de la place du chercheur dans ce dispositif où l'enquête menée croise celle des familles des disparus. Notre objectif ne consistera pas à tenter d'apporter des réponses à cette quête, mais à chercher à comprendre comment la disparition fait événement. Celui-ci survient lorsque l'agencement des

<sup>1</sup> Ces observations ont été menées par Sofia Stimmatini en juillet et août 2018. Sofia est retournée en Tunisie pour deux visites de terrain en novembre 2018 et mars 2019.

<sup>2</sup> La migration 'irrégulière' (la *harga*, à savoir le fait de migrer sans avoir obtenu le VISA Schengen C) est un phénomène majoritairement masculin. Parmi les familles des disparus que j'ai rencontrées, aucun *harraga* (à savoir, les individus qui pratiquent la *harga*) n'était une femme.

<sup>3</sup> Au moment des contestations de 2010-2011, alors que le pays était traversé par une vague de protestations sans précédent et que les contrôles aux frontières étaient allégés, le phénomène de la *harga* a explosé de manière exponentielle : 27 982 Tunisiens selon Frontex (Frontex, 2012 : 14), et pas moins de 40 000 selon le Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES : 2012 : 3), sont partis vers les côtes italiennes des différents points du littoral tunisien (notamment des environs de Zarzis, Sfax et Monastir). Selon le FTDES, le nombre de Tunisiens morts ou disparus durant les traversées de 2011 serait autour de 1000.

<sup>4</sup> Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2000.

séquences conduit à l'imprévisible, à l'accident, à ce qui déroute c'est-à-dire à ce qui fait sortir du cours ordonné des situations. Comment une pratique silencieuse qui ne fait pas trace et ne peut être aisément retracée fait-elle événement ? Par quels moyens, par quelles luttes, va-t-elle être constituée en événement ? Quelles sont les résistances qui se dressent dans la construction de ce régime de non-présence ? En partant de cette vignette qui fait émerger le silence comme dimension structurante de notre démarche, notre intention est de contribuer au nouveau champ d'étude ouvert depuis les années 2010 sur les morts et les disparitions aux frontières. Mais, si la mort *par* ou *de* migration a été largement étudiée ces dernières années<sup>5</sup>, la disparition *par* migration est un phénomène encore méconnu par les anthropologues et les sociologues<sup>6</sup>. L'article propose alors d'ouvrir des pistes de réflexion sur la spécificité de l'expérience de la disparition à partir des vécus des familles. Nous chercherons à saisir les modalités différenciées de construction de la figure du disparu et les formes d'absence qu'elle provoque. Puis, en posant l'attention sur la manifestation de la disparition et l'engagement par l'épreuve qu'elle suscite, nous interrogerons la posture qu'instaurent les chercheurs dans ce type d'enquête. En somme, il s'agit de montrer combien un événement placé dans un régime d'invisibilité en raison des politiques liées aux frontières entraîne à sa suite une série d'actes qui, témoignant d'une coordination silencieuse entre présents et absents, fait du corps du citoyen une question centrale du politique.

## La disparition : un phénomène paradoxal

Les familles des Tunisiens disparus par migration ne peuvent savoir si leurs enfants ou époux sont vivants, après avoir pris un jour la mer. Certaines n'ont plus reçu de nouvelles depuis le jour du départ, certaines affirment qu'elles ont reçu des appels depuis l'Italie et qu'ensuite, à un moment donné, un silence troublant s'est installé. Depuis, le manque pèse, l'incertitude demeure mais l'attente est toujours là : Nadia, par exemple, prépare les repas pour son fils disparu depuis mars 2011 et laisse la porte toujours ouverte. D'autres, comme Souade et Jamila rêvent de leurs enfants et prient *Allah* afin qu'ils donnent un signe de vie. D'autres encore, savent que leur proche est décédé, mais ne connaissent pas le lieu où se trouve le corps, ni les circonstances de cette mort. Est-ce qu'il reviendra ? Où est-il ? Ces attentes, cette incertitude sont celles d'un vaste groupe où les femmes occupent une place active et prépondérante, agissant par la parole et la mobilisation.

---

<sup>5</sup> Comme le souligne Françoise Lestage, qui reprend les mots de Grégory Delaplace et Carolina Kobelinsky (« Appel au colloque "The Wandering Dead. Displacement and the Critical Movement of Dead Bodies" », Université de Nanterre, 15-16 juin 2017), les morts et disparitions *par* migration sont « provoquées par les déplacements et advenues pendant ceux-ci » (2019 : 193) ; différemment des morts *en* migration qui ont lieu « dans un autre pays que celui d'origine – à la suite d'une maladie, d'un accident ou du grand âge » (*ibid.*). Voir aussi Mathieu Grenet dans *Mourir ailleurs (XVIIe-XXIe siècle)*, qui parle de mort *de* migration (2017). En 2019, concernant notamment la mort *par* ou *de* migration, un numéro de *Critique Internationale* intitulé « Corps migrants aux frontières méditerranéennes de l'Europe » est paru. Il propose de prolonger les réflexions ouvertes par Jason De Léon en 2015 avec *The land of open graves. Living and dying in the migrant trail*, et par Maurizio Albahari avec *Crimes of peace, Mediterranean Migrations at the World's Deadliest Border* (2015).

<sup>6</sup> Le phénomène des disparitions *par* migration dans l'espace méditerranéen a commencé à être étudié depuis peu. Les auteurs ont écrit notamment sur les conséquences de la disparition, en soutenant que la dimension affective s'ajoute à la gouvernance de la frontière (Robins, 2016 ; Kovras et Robins, 2016). Ils soulignent ainsi la souffrance profonde que provoque la disparition, en empruntant le concept de « ambiguous loss » formulé par Pauline Boss (Robins, 2018). Les chercheur·euse·s se sont ensuite intéressé·e·s aux mobilisations des proches des disparus, en soulignant le désintérêt total de l'État pour cette question (Ben Khalifa, 2013) ou en soutenant une recherche militante (Sossi, 2013). D'autres argumentent que le mouvement des mères des disparus repolitise la question de la *nécroviolence* à la frontière sud de l'espace Schengen, en soulignant la portée symbolique de ces disparitions (Oliveri, 2016 ; Souiah, 2019).

Alors que « [l]a disparition est envisagée comme temporaire, réversible »<sup>7</sup>, c'est l'étirement dans le temps et l'incertitude du retour qui caractérisent la disparition par migration et la rendent incertaine. Paradoxalement, elle n'existe comme régime spécifique que parce qu'elle est sans matérialité. D'ailleurs, ne dit-on pas que l'on a perdu la trace de l'être cher ? La possibilité d'avoir des nouvelles du disparu ou la restitution d'un corps mettrait fin à ce régime spécifique. Son lieu n'est donc pas tant l'histoire – celle déniée par l'État – que la mémoire de celles et ceux qui maintiennent actif le souvenir du disparu. D'où l'importance de la commémoration – produire des traces du passé et les donner à voir – afin de performer l'absence, lui donner un sens social, politique au-delà de sa résonance affective. La disparition fait événement mais l'événement lui-même doit être inscrit dans une narration et un visuel<sup>8</sup> – comme le montre la photographie ci-dessous – pour exister en tant que tel et entrer dans le circuit de la mobilisation.



« Dispositif de sensibilisation » Crédit Sofia Stimmatini.

Si l'événement qui produit la disparition fabrique un groupe – les disparus – ces derniers forment une catégorie non homogène. Les modalités d'entrée dans cette catégorie recouvrent différentes situations car l'hypothèse de la mort n'est pas la seule possible, l'éventualité d'une incarcération ou la rétention dans des camps alimente la perspective d'une sortie du silence de l'absent. Pour les familles, le rapport à la figure du disparu définit plusieurs épreuves parmi lesquelles nous distinguerons : l'épreuve de la perte, l'épreuve de la résistance et l'épreuve de la démobilisation. Non spécifiques car labiles, elles s'affirment toutefois comme caractéristiques d'un type d'engagement dans l'événement de la disparition et du contexte dans lequel chacune d'entre elles s'insèrent.

Un premier type d'épreuve peut être caractérisé par la perte de toute trace de l'être proche depuis son départ. Celui-ci inaugurant pour les familles l'entrée dans le régime systémique de la disparition, c'est-à-dire dans une chronologie marquée par l'incertitude sur son devenir.

<sup>7</sup> Définition du CNRTL disponible : <https://www.cnrtl.fr/definition/disparaître>.

<sup>8</sup> En Argentine par exemple, les disparus du régime sont figurés par des silhouettes dessinées dans l'espace public.

L'hypothèse de la mort s'avère probable, mais le silence est investi comme ce qui rend possible l'attente d'un retour. Ces familles restent mobilisées contre cette perte tant que la certitude de la mort ne l'emporte pas sur le doute toujours possible.

Dans le deuxième type d'épreuve, des signes de présence ont pu être produits. Les familles ont reçu des nouvelles dans un premier temps, puis, par le biais de moyens technologiques comme internet ou la télévision, elles ont pu apercevoir le proche. L'espoir que la personne soit encore vivante demeure. Le silence est peut-être voulu, consenti, le disparu est peut-être empêché de parler et de donner des nouvelles aux proches. Résister face au découragement, face au temps qui passe définit l'épreuve à laquelle sont confrontées les familles. Carolina Robledo, qui travaille sur les disparitions forcées au Mexique, parle à ce propos de « chercher en vie<sup>9</sup> ». C'est pour mettre fin à ce type d'incertitude que des associations, dont les présidents sont devenus les portes paroles<sup>10</sup> des familles, ont été constituées apportant ainsi une aide pratique et logistique à la mobilisation<sup>11</sup>.

Enfin, dans la troisième configuration qui entoure l'épreuve retenue, la certitude du décès l'emporte sur le doute mais le corps manque ainsi que toute information concernant sa mort ; celle-ci n'est donc pas confirmée. Ici, l'épreuve qui rend compte de cette forme spécifique de configuration est celle de la démobilisation. Cette démobilisation renvoie à un régime d'épreuve car, après une période de mobilisation souvent longue et intense, l'espoir de retrouver vivant le disparu n'est plus. L'attente est désormais orientée vers son terme, la restitution du corps et/ou l'obtention de preuves du décès qui mettront fin à la disparition.

Dans ces trois épreuves, le dénominateur commun est le corps manquant, trace tangible qui manifesterait la sortie du régime spécifique de la disparition. Dès lors que l'« épreuve de la réalité<sup>12</sup> » n'est pas accessible, le décès ne peut être confirmé socialement. Ici, l'événement de la disparition ré-agence le temps sur le mode de la suspension. Ne pouvant être accomplis, les rites funéraires, les rituels de séparation, maintiennent l'absent dans ce régime incertain de la disparition. Lorsque les funérailles ne peuvent avoir lieu, « il n'y a pas de moyen et de temps pour que l'espace de la représentation puisse se constituer et donner ainsi un sens à la disparition de l'autre<sup>13</sup> ». L'attente est interminable et insondable. Dans le cas où l'hypothèse de la mort est probable, Laura Marina Panizo parle de « mort négligée », entendue « comme l'opposé de la mort socialement reconnue, pour laquelle la société au travers de certaines pratiques, comme le certificat de décès ou des rites spécifiques, reconnaît la mort d'une personne<sup>14</sup> ». C'est bien parce que l'événement de la disparition produit l'indétermination de leur statut, que les disparus peuvent être considérés comme des *êtres liminaux*, qui ne font partie ni du monde des vivants ni du monde des morts. En effet, « ce qui est propre au disparu en tant que sujet liminal est que symboliquement il ne repose pas dans un lieu unique et fixe, comme un cimetière. Il est suspendu dans plusieurs lieux en même temps, selon la date et l'endroit où l'on se souvient de lui » (*ibid.*). Son absence est ainsi sans lieu et sans temps, mais aussi dans tous les lieux et à chaque moment. Elle provoque une confusion indéterminée et douloureuse : les familles construisent leur vie et leur devenir autour de l'attente de leur proche

<sup>9</sup>Voir appel au colloque ¡Hasta encontrarles ! Coloquio sobre experiencias de búsqueda en vida, 2019. Carolina Robledo parle de « buscar en vida ».

<sup>10</sup>Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

<sup>11</sup>Voir l'Association de recherche des disparus et encadrement des prisonniers tunisiens à l'étranger (Ardepte) ou l'Association la Terre pour Tous. Durant les *sit-in*, la présidente d'Ardepte distribue des panneaux aux femmes et leur indique comment avoir une meilleure visibilité lors des *sit-in*, tandis que le président de l'Association la Terre pour Tous négocie avec le représentant du ministre ou discute avec les journalistes.

<sup>12</sup>Sigmund Freud, « Deuil et mélancolie », *Sociétés*, n°88, 1915 [2004], p. 7-19.

<sup>13</sup>Manuela Fraire et Rossana Rossanda, *La perdita*, Torino, Bollati Boringhieri editore s.r.l, 2008. Traduction de Sofia Stimmatini.

<sup>14</sup>Laura Marina Panizo, « Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps », *Problèmes d'Amérique latine*, n°104, 2017, p. 85-100.

absent, qui s'étend dans un temps long, ponctué par les rituels du quotidien comme la nourriture mise à disposition de l'absent en cas de retour. La temporalité de la disparition se juxtapose ainsi à la temporalité sociale et organise le lien entre les familles des proches disparus. L'absence que provoque la disparition interroge alors les formes d'absence dues à la distance géographique et à l'émancipation du lien de dépendance qui lie les migrants et migrantes à leur communauté<sup>15</sup>. La disparition, étant un manque indéterminé et inexplicable, que Pauline Boss définit d'ailleurs comme une « perte ambiguë », à savoir « une perte qui reste floue<sup>16</sup> », ne permet de situer la personne aimée ni physiquement, ni psychologiquement, ni spirituellement. L'impossibilité de connaître la destinée de la personne portée disparue problématise ainsi la relation que les vivants entretiennent avec le disparu.

Considéré dans sa temporalité, l'événement de la disparition est une *construction*, « un processus continu de recherche de connaissances sur les personnes disparues<sup>17</sup> ». Dans ce processus, les autorités politiques ont un rôle crucial. Comme l'histoire récente nous l'a enseigné, les États ont souvent eu – et ont – aussi un rôle déterminant dans le déclenchement de la disparition et son organisation. L'exemple paradigmatique est constitué par les *desaparecidos* argentins ou chiliens, séquestrés par les juntes militaires qui prélevaient arbitrairement les individus considérés comme dérangeants et n'en donnaient plus de nouvelles aux familles. Comme le souligne Alice Verstaeten, dans ce contexte, la disparition est devenue « un moyen de scléroser les relations sociales par la terreur et donc, comme un moyen de tuer le politique<sup>18</sup> ». Néanmoins, après les années 1980, ces *disparitions forcées* ont été objets de discussions : en 2010 une *Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* a été établie<sup>19</sup>, mais nombre de familles n'ont jamais retrouvé les corps de leurs proches. Ces disparitions ont donné lieu à une lutte qui continue de nos jours<sup>20</sup>. Les *Madres de Plaza de Mayo* maintiennent le lien avec les *desaparecidos* à travers le combat politique, en reconstituant des modalités de présence aussi par le biais artistique. De la même façon que les morts suscitent différentes formes de représentations culturelles, les personnes disparues aussi « incarnent des messages et des ensembles de symboles<sup>21</sup> ». Ainsi, en tant que représentations, tout comme les morts, les disparus deviennent des symboles politiques<sup>22</sup>, autour desquels surgissent des conflits de reconnaissance.

<sup>15</sup>Constance De Gourcy, « Introduction. L'institution de l'absence en Méditerranée », in De Gourcy Constance, Kamel Chachoua, dirs., « Mobilités et migrations en Méditerranée. Vers une anthropologie de l'absence ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°144, 2018, p. 13-28.

<sup>16</sup>Pauline Boss, « Ambiguous Loss Theory : Challenges for scholars and practitioners », *Family Relations*, 56 (2), 2007, p. 105-110. Traduction de Sofia Stimmattini.

<sup>17</sup>Paul Saint Cassia, « Guarding each other's dead, mourning on's own : the problem of missing persons and missing pasts in Cyprus », *South European Society and politics*, n°1, 2006, p. 111-128. Traduction de Sofia Stimmattini.

<sup>18</sup>Alice Verstaeten, « La "disparition forcée" en Argentine : Occultation de la mort, empêchement du deuil, terreur, liminalité », *Frontières*, n°191, 2006, p. 74-79.

<sup>19</sup>Cette convention établit que l'« on entend par "disparition forcée" l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi » (<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionced.aspx>). Bien que parmi le cas de disparition des Tunisiens il peut y avoir des cas de disparition forcée, la majeure partie ne rentre pas dans cette catégorie légale (Donadio, 2018).

<sup>20</sup>Margaret E., Burchianti, « Building Bridges of Memory : The Mothers of the Plaza de Mayo and the Cultural Politics of Maternal Memory », *History and Anthropology*, n°2, 2004, p. 133-150.

<sup>21</sup>Paul Saint Cassia, « Guarding each other's dead, mourning on's own : the problem of missing persons and missing pasts in Cyprus », *South European Society and politics*, n°1, 2006, p. 111-128. Traduction de Sofia Stimmattini.

<sup>22</sup>Katherine Verdery, *The political lives of dead bodies. Reburial and postsocialist change*, New York, Columbia University Press, 1999.

## Produire la présence, refuser le déni : la responsabilité en question

Dans le cas des disparitions tunisiennes, les autorités politiques impliquées officiellement, celles tunisiennes et italiennes, n'ont pas seulement tenu un rôle fondamental dans le processus de la disparition, à savoir dans la construction de la figure du disparu par migration. Les familles des *harragas* disparus, en s'appuyant sur des sources juridiques telles que la Convention de Genève, considèrent aussi que les États tunisien et italien ont une responsabilité politique concernant l'événement disparition. Les familles des disparus, constituées en collectif dès 2011, estiment en effet que ces États ont déterminé les conditions qui rendent impossible le départ vers l'Europe, légalement, pour la majeure partie de la population tunisienne. En outre, il leur est reproché de ne pas faire le nécessaire pour retrouver les disparus. Alors que depuis quelques années ont été mis en place des politiques de rapatriement des corps morts en migration<sup>23</sup>, c'est le silence de l'État qui entoure le régime de la disparition et de la mort par migration, comme si les disparus occupaient un *en-dehors* de la société. Dans cette chronologie de résistance contre le silence de l'État, les familles, dès 2012, demandaient que soit diligentée « une enquête appropriée sur les faits susmentionnés afin de déterminer ce qui s'est réellement passé en ce qui concerne tout débarquement des bateaux indiqués, la disparition des personnes qui se trouvaient à bord et le sort qui leur a été réservé, ainsi que les crimes qui peuvent être découverts dans les faits qui seront établis<sup>24</sup> ». Parallèlement, les autorités italiennes ont communiqué qu'étant donné l'importante affluence des Tunisiens durant le printemps de 2011, tous les individus n'ont pu être identifiés. Puis, les autorités tunisiennes et italiennes n'ont donné aucune suite aux demandes de recherche. À partir de 2014 alors, les familles ont commencé à se battre pour qu'une Commission d'enquête soit établie : le 12 mai 2015, après avoir rencontré une délégation de la société civile<sup>25</sup>, le Président de la République Béji Caïd Essebssi a donc disposé de l'ouverture de la Commission, en collaboration avec les autorités italiennes. Cette Commission avait pour mission de découvrir les sorts des personnes qui ont pris la route vers l'Europe en 2011<sup>26</sup>. Entre temps, certaines familles et leurs avocats ont demandé à pouvoir procéder à des confrontations entre les photographies que les autorités italiennes conservent dans leurs archives et celles qu'elles possèdent. Ces confrontations n'ont cependant abouti à aucun résultat en raison des conditions pratiques du visionnage des photos<sup>27</sup>. En 2017, la Commission aurait dû faire paraître un rapport qui a été publié seulement en 2019. En somme, les États n'ont pas

<sup>23</sup>Yassine Chaïb, *L'émigré et la mort*, (Coll. Mémoire et culture). Aix-en-Provence, Edisud, 2000.

Azzedine Kinzi, « Le dernier voyage », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°144, 2018, p. 99-114.

<sup>24</sup>Plainte écrite le 11 avril 2012 et déposée le 26 avril à la Parquet de la République à la cour de Rome. Archive et traduction de Sofia Stimmatini.

<sup>25</sup>Cette délégation était composée d'Abdessattar Ben Moussa, président de la ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), Kacem Afaya, membre du bureau exécutif de l'UGTT, Rami Salhi, directeur du bureau Maghreb du Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) et Abderrahmane Hedhili, président du Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES) – ni les présidents des associations des familles ni aucun proche de disparu a été invité à la réunion.

<sup>26</sup><https://www.businessnews.com.tn/creation-dune-commission-nationale-pour-enqueter-sur-le-sort-des-migrants-disparus.520.54072.3>

<sup>27</sup>Comme il a été écrit dans le recours présenté à la Cour Européenne des droits de l'homme par Imed S. et son avocat, « les requérants ont été convoqués pour examiner les fichiers d'images des personnes qui ont débarqué sur le territoire italien au cours de la période de référence du 6 octobre 2016 à la Questura di Agrigento dans des conditions insuffisantes pour assurer l'efficacité de l'opération : en quatre heures consécutives, les plaignants ont, en fait, vu défiler sans cesse des photographies sur un seul écran d'ordinateur » (p. 7). Archive et traduction de Sofia Stimmatini.

participé activement aux recherches et ne les ont pas non plus facilitées : sur les disparus par migration est tombée la *damnatio memoriae*<sup>28</sup>.

Alors que les familles tunisiennes s'organisent de plus en plus autour d'une « topique de la dénonciation<sup>29</sup> » dont l'État se révèle être une figure centrale, l'internationalisation du problème contribue à minimiser les responsabilités étatiques. Néanmoins, comme le soulignent Charles Heller et Antoine Pécoud, il existe un rapport de causalité entre surveillance des frontières et décès et/ou disparitions de migrants. Depuis la fin des années 1990 en effet, les États européens et maghrébins ont mis au point un système de défense chargé de surveiller la frontière de l'Espace Schengen, grâce notamment à ce qu'Elspeth Guild et Didier Bigo appellent « la police à distance<sup>30</sup> ». Son objectif est de contrôler « la circulation des personnes *avant même leur entrée sur le territoire* [de l'Espace Schengen] » (*ibid.* : 3), grâce à une certaine « science de l'identification », qui enregistre tous ceux qui peuvent obtenir un visa et ceux qui ne le peuvent pas. Bien que cela « ne signifie pas nécessairement que les États [soient] juridiquement responsables de ces décès, ni qu'ils aient l'intention de les provoquer, il suffit cependant pour établir le rôle direct des États dans les conditions qui conduisent les migrants à prendre des risques souvent mortels<sup>31</sup> ». Alors, « [l]es politiques migratoires restrictives créent des migrations “irrégulières” que les États des rives sud et nord de la Méditerranée choisissent de combattre en mettant en œuvre des politiques toujours plus sécuritaires<sup>32</sup> ». Si les États ne peuvent être considérés comme juridiquement responsables des morts et disparitions par migration, ils le sont tout au moins politiquement.

La lutte pour la reconnaissance politique que les familles ont entamé depuis qu'elles occupent les rues, les ambassades, les consulats italiens ou tunisiens, selon le pays où elles se trouvent, appellent les États à reconnaître leur responsabilité ainsi qu'à reconnaître les proches et leurs disparus comme étant « sujets au deuil<sup>33</sup> ». Ainsi, lors des *sit-in*, des séminaires, des colloques ou d'autres événements, à travers un « dispositif de sensibilisation<sup>34</sup> », les vivants fabriquent la présence politique des disparus qui deviennent une « chose publique – chose de *res publica* –, qui entre de plain-pied dans les circuits du droit, dans les jeux de pouvoir et dans le champ conflictuel de la chose politique<sup>35</sup> ». Étant des objets publics et donc politiques, les corps absents des disparus doivent alors être pensés comme des *loci de conflict*, « en tension entre plusieurs façons de les considérer et de les traiter<sup>36</sup> » : d'une part, les États préfèrent en effet effacer toute trace des disparus ; d'autre part, les familles et les personnes militantes des associations veulent au contraire en rétablir la présence. Nonobstant l'impossibilité de retrouver les disparus, les vivants maintiennent donc un lien puissant avec leurs absents : l'absence s'inscrit dans la vie des familles,

<sup>28</sup>Littéralement, cette expression signifie la « condamnation de la mémoire ». Dans la Rome antique, dans de cas très graves, les individus pouvaient être condamnés de *damnatio memoriae*, à la suite de quoi tous les souvenirs (portraits, inscriptions) des personnes touchées par un tel décret étaient effacés. Évelyne Ritaine, « Quand les morts de Lampedusa entrent en politique : *damnatio memoriae* », *Cultures & Conflits*, 2015, n°99-100, p. 117-142.

<sup>29</sup>Luc Boltanski, *La Souffrance à distance. Morale humaine, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

<sup>30</sup>Elspeth Guild et Didier Bigo « Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance », *Cultures & Conflits*, n°49, 2003, p. 1-13.

<sup>31</sup>Charles Heller et Antoine Pécoud, « Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale », *Revue européenne des migrations internationale*, n°2-3, 2017, p. 63-90.

<sup>32</sup>Farida Souiah, « Les politiques migratoires européennes restrictives : une fabrique de harraga », *Hommes et migrations*, n°1304, 2013, p. 95-101.

<sup>33</sup>Judith Butler, *Ce qui fait une vie*, Paris, La Découverte, 2010. Traduction de Sofia Stimmattini.

<sup>34</sup>Christophe Traini et Johanna Siméant, dirs., « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in, Christophe Traini, *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Science Po, 2009, p. 11-34.

<sup>35</sup>Georges Didi-Huberman, *Peuples exposés, peuples figurants*. L'Oeil de l'histoire, n°4, Paris, Minuit, 2012.

<sup>36</sup>Carolina Kobelinsky, « Les traces des morts : gestion des corps retrouvés et traitement des corps absents à la frontière hispano-marocaine », *Critique internationale*, 2019/2, n° 83, p. 21-39.



malgré tout, comme une modalité de présence, qui s'organise autour des traces politiques sans cesse fabriquées.

## L'engagement du chercheur dans l'événement de la disparition

Dans le contexte politique de *damnatio memoriae* actuel, il est nécessaire de questionner le rôle du chercheur, qui, face à cette tragédie de grande ampleur, à cette attente vide et à cette souffrance immense, est interpellé en tant qu'individu, en tant que citoyen. En effet, travailler sur la disparition consiste à être toujours en contact avec les personnes qui vivent personnellement l'absence inexplicable et indéterminée liée à la disparition. Ceci pose plusieurs questions, concernant l'engagement émotif et celui militant du chercheur ainsi que de la juste distance que l'anthropologue ou le sociologue doit prendre, face à son objet d'étude. L'implication du chercheur a été un sujet largement débattu par les anthropologues et les sociologues : le débat entre Nancy Scheper-Hugues et Roy D'Andrade<sup>37</sup> représente un exemple éclatant des deux courants opposés dans la discipline anthropologique. Sans vouloir nous positionner dans l'échelle de l'implication, il est ici important de souligner que la recherche, dans ces cas où la souffrance est puissante et la violence est structurelle<sup>38</sup>, « oscille entre empathie et intellectualisation, entre implication et distanciation, entre transferts et contre-transferts, dans une forme de tension permanente<sup>39</sup> ».

Ethnographier l'absence se révèle en effet être un curieux paradoxe : si l'absent est celui ou celle qui n'est pas là, l'absence est ce qui est là. Le chercheur est ainsi pris aussi dans une quête de l'absent. En outre, dans les cas de disparition, l'absence indéterminée n'a pas de lieu et, en même temps, elle est partout : elle se manifeste comme un enchevêtrement de fils d'émotions que le chercheur essaie d'attraper, tout en essayant de les ménager sans s'enliser et sans trop tirer. Le chercheur doit savoir suivre les pistes, les indices de cette absence, sans la faire peser. Durant la recherche en Tunisie, Sofia a littéralement suivi les disparus : elle allait voir toute personne qui pouvait lui dire quelque chose sur la « question des disparus de 2011 ». L'exploration a procédé par tâtonnement : c'était un bouche-à-oreille continu qui l'amenait parfois dans la rue, à côté des mères qui brandissaient les photographies de leurs proches ; parfois dans l'intimité des maisons des familles des disparus, à l'écoute de leurs récits ; parfois aux séminaires ou aux colloques organisés par des ONGs ou par des universitaires<sup>40</sup>. Ces aller-retours continus entre des espaces publics et des espaces privés ont requis une attention permanente, posée sur la relation tissée avec les différents interlocuteurs. Comme le dit Alice Verstaeten, « [f]aire une ethnographie "depuis la disparition",

<sup>37</sup>Nancy Scheper-Hugues et Roy D'Andrade « The primacy of the ethical : propositions of a militant anthropology », *Current anthropology*, n°3, 1995, p. 409-420.

<sup>38</sup>Paul Farmer, « On suffering and structural violence : a view from below », *Daedalus*, n°1, 1996, p. 261-283.

<sup>39</sup>Alice Verstaeten, « Esquisse d'une anthropologie impliquée auprès des victimes de la disparition forcée », *Anthropologie et Sociétés*, n° 32, 2008, p. 7-78.

<sup>40</sup>Sofia a accompagné Imed et Halima aux conférences et colloques suivants : le 3 juillet, elle est allée avec Imed à la conférence organisée par le FTDES, « Emigration non-réglementaire depuis la Tunisie ». Le 5 juillet 2018, ils sont allés avec Fatma et Halima aussi, au colloque sur les « Dynamiques migratoires dans la région euro-méditerranéenne : quelles réponses aux enjeux actuels et à venir, quelle place pour la coopération régionale et internationale ? », organisé par l'Observatoire National de la Migration en partenariat avec l'association France Terre d'asile et sa section tunisienne Terre d'asile Tunisie. Le 7 août Sofia est allée avec Imed à la première journée de l'Université d'été « Les Tunisiens résidant à l'étranger et l'administration tunisienne » organisée par l'association La Voix des Tunisiens à l'Etranger. Enfin, le 16 août Sofia a accompagné Imed au Tunisia Bridge Forum, organisé par l'Observatory of Tunisian Abroad. À aucune de ces occasions les familles n'ont été invitées à participer, ni par les organisateurs, ni par les militants.

c'est apprendre à travailler immergé dans une empathie, une compassion immédiate et totale pour nos interlocuteurs<sup>41</sup> ».

La question de l'empathie s'articule à la question de l'engagement politique de manière complexe. En effet, la dialectique entre disparition comme événement privé et disparition comme événement public étant tellement serrée, l'intime et le politique ne constituent pas deux espaces imperméables. Leur porosité est un élément saillant de l'expérience de la disparition. Ainsi, travailler sur ce phénomène comporte de « privilégier une proximité de l'action et une distance de l'analyse, ou plus précisément, un lien étroit avec le côté de la souffrance et une position critique à l'égard des formes de pouvoir auxquels ils [nos interlocuteurs] sont confrontés<sup>42</sup> ». De la question de la posture à adopter découle non pas l'impossible neutralité du chercheur mais la possibilité même de l'enquête, d'autant plus quand il est européen. En tant qu'euro-péenne, Sofia était en effet considérée par les personnes militantes comme dépositaire d'une sorte de *capital symbolique*, gage de travail sérieux. Son passeport rouge était de plus considéré comme une preuve de richesse : il y avait ainsi l'injonction implicite à contribuer financièrement aux activités que les associations proposent. Loin de l'hypocondrie méthodologique que Dionigi Albera<sup>43</sup> dénonce, ces éléments doivent être problématisés : en effet, l'ethnographe fait « l'objet d'une réception, d'une prise en charge, qui équivaut à un positionnement dans une structure<sup>44</sup> ». Ces éléments nourrissent la réflexion et disent déjà quelque chose du terrain que l'on est en train d'explorer. Ainsi, si Sofia, dans son corps européen, s'était présentée aux familles des disparus et aux personnes militantes comme étant en accord avec les politiques migratoires européennes, elle n'aurait pu entrer dans l'intimité des proches des disparus. Son positionnement citoyen et politique lui a facilité l'accès au terrain en permettant d'établir des contacts et d'approfondir les relations, en somme, de mener l'enquête. L'absence de la disparition exaspère la tension, toujours existante dans la relation ethnographique, entre les dimensions de la distance et de la proximité<sup>45</sup>. Ce type de terrain ethnographique est « miné » car toujours dans la possibilité de susciter la souffrance et le désespoir et donc de provoquer la fermeture : il s'agit d'un travail *sensible*, qui se fonde sur la confiance émotive et politique que les interlocuteurs placent sur le chercheur. Dans ces cas où la violence structurelle est conséquente en effet, le désengagement – émotif et politique – de l'ethnographe ne peut que « produire que le 'repli' de ses interlocuteurs<sup>46</sup> ». Faire une recherche sur la disparition exige d'accueillir le matériau extrêmement délicat qui surgit dès que le chercheur pose des questions autour de l'absence vécue. Ce type de terrains *sensibles* oblige à nous penser et à agir à l'intérieur du *corps-politique* qui est le nôtre, en posant une attention toute particulière à ce qu'il *fait* aux autres.

## Conclusion

L'événement de la disparition est fait d'une matière sensible ; chercher à s'en saisir nécessite de travailler à partir du manque celui ressenti par les familles, du vide, celui du silence auquel elles sont confrontées, et de l'absence de traces qui maintient dans la durée le régime de la disparition.

<sup>41</sup>Alice Verstaeten, *op.cit.*, 2008.

<sup>42</sup>Didier Fassin, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le SIDA en Afrique », in Charles Becker, Jean Pierre Dozon, Christine Obbo et Moriba Touré, dirs., *Sciences sociales et sida en Afrique. Bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 1999, p. 41-66.

<sup>43</sup>Dionigi Albera, « Terrains minés », *Ethnologie française*, n°1, 2001, p. 5-13.

<sup>44</sup>Frédérique Fogel et Isabelle Rivoal, *Introduction*, Ateliers du LESC, 2009, p. 1-16.

<sup>45</sup>Dionigi Albera, *op. cit.*, 2001.

<sup>46</sup>Alice Verstaeten, *op.cit.*, 2008.

Contrairement aux morts en migration qui posent d'emblée la question de l'identification des corps retrouvés, les parcours de ces disparus sont silencieux, sans traces, non répertoriés par les États, seulement maintenus en présence par les familles. Celles-ci sont au cœur du dispositif narratif car c'est par la production de leur absence que les proches disparus deviennent paradoxalement présents comme êtres manquants. Réciproquement, les figures de disparus agissent sur les vivants, en premier lieu sur leurs familles en les faisant s'engager dans des épreuves marquées par la perte, la résistance et la démobilisation, en les plaçant dans une temporalité suspensive entre attente et résistance à l'oubli, au déni. Cette coordination sans partition entre présents et absents s'énonce à travers des mots et des images qui forment des récits d'un genre nouveau et interpellent sur la présence manquante. Que s'est-il passé ? Où sont-ils ? Si cette volonté de savoir qui sous-tend les demandes des mères et des familles organise la réception de l'événement et sa construction comme problème social majeur, elle invite plus largement à souligner que l'invisibilité créée par l'État est paradoxalement ce qui permet la visibilité du mouvement des mères au cœur des villes, près des lieux du politique. Dans ce corps à corps – corps des présents et corps des absents – se joue la reconnaissance d'une place pour celles et ceux qui n'ont que leurs corps pour s'« ex-poser » au sein de la cité et faire reconnaître la vulnérabilité du droit à exister.

### **Bibliographie :**

- ALBAHARI, Maurizio, *Crime of peace. Mediterranean migrations at the world's deadliest border*. Philadelphia, University of Pennsylvania press, 2015.
- ALBERA, Dionigi, « Terrains minés », *Ethnologie française*, n°1, 2001, p. 5-13.
- BEN KHALIFA, Riadh, « L'émigration irrégulière en Tunisie après le 14 janvier 2011. Le problème des disparus : pouvoirs publics et société civile », *Hommes et migrations*, 2013, p. 182-188.
- BOLTANSKI, Luc, *La Souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.
- BOSS, Pauline, « Ambiguous Loss Theory : Challenges for scholars and practitioners », *Family Relations*, 56 (2), 2007, p. 105-110.
- BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.
- BURCHIANI, Margaret E., « Building Bridges of Memory: The Mothers of the Plaza de Mayo and the Cultural Politics of Maternal Memory », *History and Anthropology*, n°2, 2004, p. 133-150.
- BUTLER, Judith, *Ce qui fait une vie*, Paris, La Découverte, 2010.
- CHAIB, Yassine, *L'émigré et la mort*, Aix-en-Provence, Edisud, 2000.
- D'ANDRADE, Roy, « Moral models in anthropology », *Current Anthropology*, n°3, 1995, p. 399-408.
- DE GOURCY, Constance, CHACHOUA, Kamel, dirs., « Mobilités et migrations en Méditerranée. Vers une anthropologie de l'absence ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°144, 2018.
- DE GOURCY, Constance, « Introduction. L'institution de l'absence en Méditerranée », in DE GOURCY, Constance, CHACHOUA, Kamel, dirs., « Mobilités et migrations en Méditerranée. Vers une anthropologie de l'absence ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°144, 2018, p. 13-28.
- DELAPLACE, Grégory et KOBELINSKY, Carolina, « Appel au colloque "The Wandering Dead. Displacement and the Critical Movement of Dead Bodies" », Université de Nanterre, 15-16 juin 2017.

- DE LEON, Jason, *The land of open graves. Living and dying on the migrant trail*, Oakland, University of California Press, 2015.
- DIDI-HUBERMAN, Georges, *Peuples exposés, peuples figurants*. L'Oeil de l'histoire, n°4, Paris, Minuit, 2012.
- DONADIO, Giacomo, « In viaggio attraverso pratiche comuni. Le storie delle Madri che rompono il silenzio », in CRUA, Gianfranco, GILETTI, Anita, PRONO Franco, dirs., *Desaparecidos e migranti nel Mediterraneo e nelle Americhe*, 2018, p. 39-46.
- FARMER, Paul, « On suffering and structural violence: a view from below », *Daedalus*, n°1, 1996, p. 261-283.
- FASSIN, Didier, « L'anthropologie entre engagement et distanciation. Essai de sociologie des recherches en sciences sociales sur le SIDA en Afrique », in Charles Becker, Jean Pierre Dozon, Christine Obbo et Moriba Touré, dirs., *Sciences sociales et sida en Afrique. Bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 1999, p. 41-66.
- FOGEL, Frédérique et RIVOAL, Isabelle, Introduction, *Ateliers du LESC*, 2009, p. 1-16.
- FRERI, Manuela et ROSSANDA Rossana, *La perdita*, Torino, Bollati Boringhieri editore s.r.l, 2008.
- FREUD, Sigmund, « Deuil et mélancolie », *Sociétés*, n°88, 1915 [2004], p. 7-19.
- GRENET, Mathieu, « Mourir ailleurs (xvi<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle) », *Diasporas*, n°30, 2017, p. 7-17.
- GUILD, Elspeth et BIGO, Didier, « Le visa Schengen : expression d'une stratégie de « police » à distance », *Cultures & Conflits*, n°49, 2003, p. 1-13.
- HELLER, Charles et PECOUD, Antoine, « Compter les morts aux frontières : des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale », *Revue européenne des migrations internationale*, n°2-3, 2017, p. 63-90.
- HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, Gallimard, 2000.
- KINZI, Azzedine, « Le dernier voyage », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n°144, 2018, p. 99-114.
- LESTAGE, Françoise, « Comment les cadavres des migrants sont devenus des objets sociologiques. Notes sur quelques travaux en sciences humaines et sociales (2012-2018) », *Critique internationale*, n°83, 2019, p. 193-203.
- KOBELINSKY, Carolina, « Les vies des morts de la migration », *Plein droit*, n°109, 2016, p. 6-9.
- KOBELINSKY, Carolina, « Les traces des morts : gestion des corps retrouvés et traitement des corps absents à la frontière hispano-marocaine », *Critique internationale*, 2019/2, n° 83, p. 21-39.
- OLIVERI, Federico, « “Where are our sons ?” Tunisians families and the repoliticization of deadly Migration across the Mediterranean Sea », in MANNIK, Linda, dir., *Migration by Boat. Discourses of Trauma, Exclusion and Survival*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2016, p. 154-177.
- PANIZO, Laura Marina, « Disparus, mort négligée et rituels en Argentine. De la quête à l'exhumation des corps », *Problèmes d'Amérique latine*, n°104, 2017, p. 85-100.
- RITAINE, Évelyne, « Quand les morts de Lampedusa entrent en politique : damnatio memoriae », *Cultures & Conflits*, n°99-100, 2015, p. 117-142.
- ROBINS, Simon, « Discursive Approaches to Ambiguous Loss : Theorizing Community Based Therapy after Enforced Disappearance », *Journal of Family Theory and Review*, n°3, 2016, p. 308-323.
- ROBINS, Simon, « The Affective Border : Missing Migrants and the Governance of Migrant Bodies at the European Union's Southern Frontier », *Journal of Refugee Studies*, 2018, p. 1-19.

- ROBLEDO, Carolina, « Appel au colloque “¡Hasta encontrarles ! Coloquio sobre experiencias de búsqueda en vida” », Centro cultural universitario Tlatelolco, 28 novembre 2019 (<https://adondevanlosdesaparecidos.org/2019/11/14/buscar-en-vida-a-los-desaparecidos/>).
- SANT CASSIA, Paul, « Guarding each other's dead, mourning on's own : the problem of missing persons and missing pasts in Cyprus », *South European Society and politics*, n°1, 2006, p. 111-128.
- SCHEPER-HUGUES, Nancy, « The primacy of the ethical : propositions of a militant anthropology », *Current anthropology*, n°3, 1995, p. 409-420.
- SOSSI, Federica, « Migrations and Militant Research ? Some Brief Considerations », *Postcolonial Studies*, n°3, 2013, p. 269-278.
- SOUIAH, Farida, « Les politiques migratoires européennes restrictives : une fabrique de harraga », *Hommes et migrations*, n°1304, 2013, p. 95-101.
- SOUIAH, Farida, « Corps absent : des fis disparus et des familles en lutte ? Le cas des migrants tunisiens », *Critique internationale*, n°83, 2019, p. 87-100.
- TRAÏNI, Christophe et SIMEANT, Johanna, dirs., « Introduction. Pourquoi et comment sensibiliser à la cause ? », in TRANAI, Christophe *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Science Po, 2009, p. 11-34.
- VERDERY, Katherine, *The political lives of dead bodies. Reburial and postsocialist change*, New York, Columbia University Press, 1999.
- VERSTAETEN, Alice, « La “disparition forcée” en Argentine : Occultation de la mort, empêchement du deuil, terreur, liminalité », *Frontières*, n°191, 2006, p. 74-79.
- VERSTAETEN, Alice, « Esquisse d'une anthropologie impliquée auprès des victimes de la disparition forcée », *Anthropologie et Sociétés*, n° 32, 2008, p. 7-78.

## Sithotèque

<https://www.cnrtl.fr/definition/disparaître>

<https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/conventionced.aspx>

<https://www.businessnews.com.tn/creation-dune-commission-nationale-pour-enqueter-sur-le-sort-des-migrants-disparus,520,54072,3>